

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Communal d'Action Sociale

Procès-verbal de la Séance du 16 décembre 2025

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente

Carole BERGER JACOB, Jean DECROIX, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD, Bernadette VOOGSGERD, Guy BIGNON, Michel BOULESTEIX, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE, Jean-Michel GARROY, Marie-Hélène GOIX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

Un appel nominatif est effectué par Monsieur le Président.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2025

Monsieur le Président rappelle les points traités au cours de la séance du 31 mars 2025 et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu transmis.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 **EST ADOpte A L'UNANIMITE.**

Absents à la séance du 31 mars 2025 et ne prenant pas part au vote : M. Guy BIGNON et Mme Chimina NEGLOKPE.

2. RSA - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BENEFICIAIRES DU RSA PAR LES CCAS ET LES CIAS DU VAL D'OISE

Depuis 2010 et conformément au protocole local de partenariat entre le Département du Val d'Oise et le CCAS, il est convenu que le CCAS accueille, informe et accompagne les demandes de RSA pour les frettos isolés ou en couple sans enfants. Ainsi après instruction, les demandeurs sont invités à signer un Contrat d'Engagement Réciproque (CER), qui reprend les orientations proposées. Le CER est signé pour une période définie en fonction du projet du demandeur.

Les couples avec enfant(s) ou parents isolés avec enfant(s) sont réorientés vers les services du Département ou de la CAF.

Dans le cadre de la présente convention, la rémunération attribuée pour chaque contrat d'engagement réciproque établi s'élève à 200 €.

Deux CER maximums par personne, pourront être financés la première année de contractualisation (soit 4 CER maximums pour un couple) et un seul CER par personne les années suivantes.

Au titre de l'année 2025, un acompte, d'un montant de 50% correspondant au nombre de contrats présentés lors du bilan de l'année 2024 soit un montant de 1 900

095-269500591-20260128-D-2026-01-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2026
Date de signature de la convention : 03/02/2026

Les Membres du CCAS sont invités à donner l'autorisation à Monsieur le Président de signer la convention relative aux bénéficiaires du RSA.

Après l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'assurer auprès des personnes isolées ou des couples sans enfant(s) résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS, la mission d'instruction des demandes de RSA avec un accompagnement social sans partenariat avec le Pôle Emploi,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil départemental du Val d'Oise portant sur l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA par le CCAS

PRECISE que les recettes correspondantes seront versées sur l'article 7473.020.109 du budget de l'exercice en cours.

3. PRISE EN CHARGE D'UNE EXPERTISE MEDICALE

Monsieur le Président, indique que Monsieur M. est un frettois âgé de 48 ans, qui réside sur les quais de Seine, depuis de nombreuses années.

A la suite de soucis de santé importants il ne travaille plus. Son état de santé s'est aggravé en 2024. Jusqu'à cette année 2024, il percevait le RSA mais à la suite d'un contrôle des services de la CAF et étant donné qu'il ne s'est pas présenté au rendez-vous prévu, pour le renouvellement de son contrat d'engagement réciproque, il a vu ses droits au RSA suspendus.

Au vu de sa situation médicale complexe, l'aide des services des assistantes sociales du Département du Val d'Oise a été sollicitée.

La situation de Monsieur M. a été évaluée en veille vulnérabilité le 16 janvier dernier, puis ce dernier a accepté qu'une mesure de protection soit envisagée.

Pour cela, il était nécessaire d'établir un certificat médical circonstancié afin qu'il soit joint à la demande de mesure de protection. L'intervention du Dr. Marguerite a été programmée en août dernier.

Dans le cadre de cette évaluation pluridisciplinaire, il était prévu que les services du Département se chargent de l'évaluation et du signalement au Procureur, et que la commune prenne à sa charge le montant de l'expertise médicale qui s'élève à 190€.

Il est donc proposé aux Membres du CCAS de valider la prise en charge de cette expertise médicale pour un montant de 190€.

Après l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à régler la facture du médecin expert le Dr. Marguerite, pour un montant de 190€,

PRECISE que cette dépense sera prélevée à l'article 65134-424-105.

4. POINT SUR LES DOMICILIATIONS AU CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260128-D-2026-01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Monsieur le Président rappelle que la délibération du 16 juin 2020 donne délégation au Président et à la Vice-Présidente du CCAS de délivrer, refuser ou résilier les élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que de signer les documents afférents,

Cette délibération permettant d'assurer un traitement rapide des demandes d'élection de domicile pour les personnes ne disposant pas d'une adresse et ayant un lien avec la commune, un point sur les élections de domicile est présenté aux membres pour information.

A ce jour, le CCAS recense quatre personnes domiciliées :

- M. [REDACTED] né le [REDACTED] à [REDACTED] renouvelée le [REDACTED]/2025,
- M. [REDACTED] né le [REDACTED] au [REDACTED] signée le [REDACTED]/2025,
- M. [REDACTED] né le [REDACTED] à [REDACTED] signée le [REDACTED]/2025,
- M. [REDACTED] né le [REDACTED] à [REDACTED] signée le [REDACTED]/2025.

Pour information, depuis cet été, deux demandes ont été formulées mais celles-ci n'ont pas été validées car les personnes n'avaient pas de réalité de vie sur la Commune.

Après l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

PREND ACTE des élections de domicile effectuées pour les personnes suivantes, qui sont au nombre de quatre :

- M. [REDACTED] né le [REDACTED] à [REDACTED] renouvelée le [REDACTED]/2025,
- M. [REDACTED] né le [REDACTED] au [REDACTED] signée le [REDACTED]/2025,
- M. [REDACTED] né le [REDACTED] à [REDACTED] signée le [REDACTED]/2025,
- M. [REDACTED] né le [REDACTED] à [REDACTED] signée le [REDACTED]/2025.

5. INFORMATIONS DIVERSES

- **Mon compte partenaire CAF :**

À la suite du départ de Mme Fabienne BERNARD, il convient de procéder à une mise à jour des personnes référentes, pouvant consulter la plateforme de la CAF et plus particulièrement « Mon compte partenaire CAF ». Cela permettra à la nouvelle responsable du CCAS d'accéder directement aux données relatives aux droits et prestations des usagers, dans le cadre de l'instruction de leurs demandes sociales.

Pour information, un avenant à la convention qui lie le CCAS à la CAF, sera envoyé prochainement.

- **Atelier prévention des chutes du 11 avril 2025 :**

Le 11 avril Mme Laure FENOT-TETARD psychomotricienne, en collaboration avec le CCAS a animé une conférence sur l'équilibre et la prévention des chutes. Elle a informé les séniors présents des causes et conséquences des chutes et comment les éviter. A la fin de la conférence, des mises en situation ont été réalisées par des volontaires.

- **Voyage à Barcelone :**

Du 22 au 29 septembre dernier, 34 personnes sont parties à Barcelone.

- **Semaine Bleue :**

La semaine Bleue 2025, qui s'est déroulée du 6 au 12 octobre dernier, fut très chargée et a recueilli un grand succès de la part des aînés de la Commune.

	6 octobre	7 octobre	8 octobre	9 octobre	10 octobre	11 octobre	12 octobre
Activités	Marche	Forum	Jeux intergé.	Tournoi de pétanque	Déjeuner partagé	Exposition des peintres	Après-midi dansante
Nombre de participants	22	18	9	40	20	/	26

Axe d'amélioration : voir pour améliorer la fréquentation aux différents ateliers.

- **Octobre rose :**

Le CCAS s'est associé à l'association Art & Fête et a participé à « Octobre Rose », afin de soutenir la recherche et la prévention contre le cancer du sein.

L'animation a débuté le lundi 13 octobre, par l'accrochage des 130 écharpes confectionnées par des frettoises, qui ont été installées sur les arbres en bordure de Seine et devant la gare.

Une journée d'animation sportive et de collecte s'est tenue le samedi 18 octobre et a permis de récolter 2 000€ au profit de la ligue contre le cancer.

- **Collecte alimentaire :**

Comme chaque année, les Membres du CCAS ont participé à la collecte alimentaire qui s'est déroulée le même week-end que le banquet des séniors.

Les jeunes du CMJ ont aussi participé à la collecte.

Il a été récolté 71 cartons ; on constate une légère diminution par rapport à l'année dernière (81 cartons en 2024).

Globalement sur l'ensemble des partenaires de l'EPI, c'est 850 cartons qui ont été récoltés soit près de 12 tonnes.

Les Membres de l'Association de l'EPI remercient l'ensemble des intervenants pour leur mobilisation.

- **Banquet des aînés :**

Le banquet des aînés s'est déroulé le dimanche 30 novembre et fut très apprécié, tant pour le déjeuner que pour le spectacle de la troupe des Velvets Vixens.

Au total 220 personnes étaient présentes.

- **Chiffres du RSA :**

Environ 70 frettois sont inscrits dans la base de données du Département du Val d'Oise pour le RSA. Seule une quarantaine de personnes bénéficient actuellement d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER).

L'instruction primaire est effectuée par Envergure, organisme qui fait partie des partenaires du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi du Val d'Oise (PDIE) puis le renouvellement et la signature du CER est effectué par le CCAS.

Par cette signature les bénéficiaires s'engagent à lever les freins potentiels de retour à l'emploi et sont parfois orientés vers d'autres partenaires du PDIE.

Cet accompagnement nécessite l'envoi d'une convocation et un entretien durant au minimum de quarante-cinq minutes à une heure.

Actuellement, sur l'ensemble des frettois enregistrés, une vingtaine de personnes est gérée entièrement par le CCAS et 32 bénéficiaires sont sortis du dispositif.

- **Galette des rois :**

La galette sera organisée le 29 janvier 2026 au petit gymnase à 15h00. Les places seront limitées.

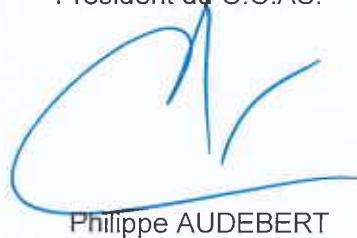
Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260128-D-2026-01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

- **Les Vœux :**

Monsieur le Maire organise les vœux à la population, le 24 janvier à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h50.

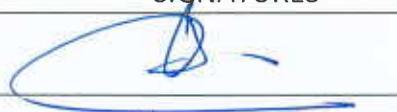
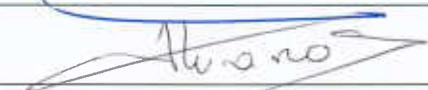
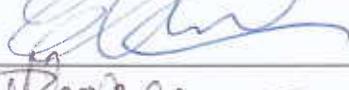
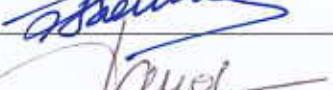
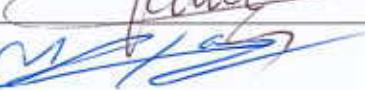
Le Maire,
Président du C.C.A.S.



Philippe AUDEBERT

Signature des Membres du Conseil d'Administration
Approbation du Conseil d'Administration du 03/02/2026

Accusé de réception en préfecture
 095-209500591-20260128-D-2026-915 DE
 Date de télétransmission : 03/02/2026
 Date de réception préfecture : 03/02/2026

SIGNATURES	
Philippe AUDEBERT	
Claudine THIRANOS	
Carole BERGER-JACOB	
Jean DECROIX	
Chimina NEGLOKPE	
Christian TETARD	
Bernadette VOOGSGERD	
Guy BIGNON	
Michel BOULESTEIX	
Ghislaine CLEMENT	
Marie-José DASSONVILLE	
Jean-Michel GARROY	
Marie-Hélène GOIX	